

Burundi : le procès en appel de Patrice Faye reste en suspens

RFI, 19 septembre 2011 Le procès en appel de Patrice Faye s'est ouvert lundi 19 septembre 2011 à Bujumbura mais il s'est interrompu après moins d'une heure d'audience. Condamné à 25 ans de prison pour viols, le Français a toujours clamé son innocence. Ses avocats demandent une remise en liberté provisoire pour raison de santé mais la Cour demande une expertise. Connu dans le pays pour les actions culturelles et caritatives qu'il y mène depuis plus de 30 ans, Patrice Faye a toujours clamé son innocence face aux accusations de viols sur des jeunes filles, dont plusieurs mineures, qui lui ont valu une condamnation à 25 ans de prison.

Son procès en appel s'est ouvert lundi matin 19 septembre 2011, mais il s'est refermé moins d'une heure plus tard. Les avocats du Français avaient commencé la séance en demandant sa mise en liberté provisoire. Sur le point de craquer à 60 ans, Patrice Faye serait en effet dans un état physique et psychique « lamentable », selon le certificat médical présenté à la Cour. Il aurait perdu près de 15 kilos en six mois et serait sur le point de « craquer » psychologiquement. Les juges ont aussitôt demandé une contre-expertise afin de décider de lui accorder ou non cette liberté provisoire. En attendant, la procédure judiciaire est donc stoppée et l'on ne sait pas pour combien de temps. En mai dernier, lors de son premier procès, Patrice Faye avait déjà fait la même demande mais la justice burundaise n'y avait pas accédé, de peur qu'il ne cherche à s'enfuir. Il y a donc comme un air de déjà-vu, même si les conditions du procès ont nettement évolué. En mai dernier, les audiences étaient tenues en kirundi, la langue nationale. Cette fois elles ont lieu en français et en présence d'un traducteur. Les avocats de la défense ont un objectif pour leur client : l'acquittement. Ils dénoncent la « machination » dont serait victime Patrice Faye, condamné malgré des contradictions dans les témoignages de ses accusatrices. A l'époque, Paris avait d'ailleurs, diplomatiquement, pointé des « incohérences » dans l'accusation.